

REGLEMENT DU LOTO

Article : 1

Tout gagnant doit se manifester à haute voix, dès la sortie du numéro et avant l'annonce du numéro suivant, faute de quoi le gain de la partie ne sera pas validé.

Article 2 :

Le dernier numéro tiré doit impérativement figurer sur la ou les lignes gagnantes, du ou des gagnants, sous peine de nullité.

Article 3 :

En cas d'ex aequo, le gagnant est désigné par tirage au sort (le plus petit numéro tiré gagne)

Article 4 :

Le tirage au sort se fera par le meneur de jeu au sac

Article 5 :

Les cartons sont valables pour toute l'après-midi

Article 6 :

L'achat des cartons pourra se faire aussi pendant l'entracte.

Article 7 :

Tous les litiges seront réglés par l'association organisatrice.

Article 8 :

Ne démarquez pas avant d'y avoir été invité par l'animateur, les réclamations éventuelles ne seront pas recevables.

Article 9

Le carton gagnant devra comporter le tampon apposé au moment de l'achat. Sans ce tampon le carton ne sera pas validé et la partie continuera.

Tous les cartons ne correspondant pas à la série dont l'identification sera précisée en début de jeu seront considérés comme nuls.

Article 10 :

Tous les cartons sont propriété de l'association et devront rester sur les tables à la fin de la soirée. MERCI

Article 11

Le fait de participer à cette après midi implique l'acceptation pure et simple de ce règlement.